



LE SECOND VOLET D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN PARTENARIAT

Le pays Entre Seine et Bray (PSB) s'est engagé en octobre 2009 dans l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Cette étape implique, pour les acteurs concernés, de conduire une réflexion globale et cohérente qui s'appuie sur une bonne connaissance des réalités sociales et économiques du territoire.

Dans cette perspective, le syndicat mixte du PSB s'associe à l'Insee pour la réalisation d'une étude sur les problématiques liées à l'étalement urbain, qui vient compléter le diagnostic socio-économique publié en avril 2010 (voir « pour en savoir plus »). Ce diagnostic met en évidence le caractère résolument périurbain du territoire. La croissance démographique dans ce territoire, essentiellement périurbain, soulève la question de l'occupation de l'espace par les nouvelles populations. Cette question est d'autant plus prégnante dans le PSB, dont l'attractivité repose particulièrement sur le caractère rural de l'environnement.

Le présent document vise donc à mettre en lumière les évolutions de la localisation de la population et leurs conséquences sur l'occupation du territoire. Territoire périurbain, le PSB est essentiellement voué à l'accueil de nouveaux résidents, ce qui engendre une consommation d'espace importante.

SCoT du pays Entre Seine et Bray Concilier évolutions démographiques et gestion de l'espace

De par sa proximité immédiate avec la métropole rouennaise, la croissance démographique du pays Entre Seine et Bray (PSB) est dynamique depuis plusieurs décennies. Le cadre de vie et les réserves d'espace dans le PSB constituent un facteur d'attractivité pour des familles de niveau social un peu plus élevé que dans les autres territoires périurbains. Les nouveaux habitants, dans leur très grande majorité, travaillent dans l'agglomération rouennaise, renforçant ainsi la fonction résidentielle du territoire.

L'enjeu central du Schéma de cohérence territoriale du PSB pourrait être de maintenir un certain équilibre entre les différentes fonctions du territoire. Le développement de la fonction résidentielle, par la pression foncière et la consommation d'espace qui le caractérisent, peut en effet troubler l'identité paysagère rurale du territoire et entrer en conflit avec un souci de respect de l'environnement. La pression foncière peut également remettre en cause la mixité sociale du pays en freinant l'installation de populations moins aisées.

Le renforcement de l'économie locale, en grande partie présente, peut contribuer à maintenir une fonction relativement équilibrée pour le territoire. Il s'agirait de renforcer l'autonomie du PSB vis-à-vis du pôle rouennais, d'assurer des développements démographiques et économiques harmonieux, et de " recentrer " les habitants sur le territoire.

Le PSB doit par ailleurs anticiper le phénomène de vieillissement démographique, particulièrement marqué dans les territoires de périurbanisation assez ancienne. Si cette tendance se traduit par l'augmentation de certains besoins en matière de services (social et santé notamment), elle interroge également sur les types de logements à construire dans les années à venir et sur l'occupation du parc résidentiel actuel. Les orientations en matière d'habitat devraient également répondre aux enjeux du développement durable et garantir une certaine mixité sociale.



LES SYMPTÔMES DE L'ÉTALEMENT DANS LE PAYS ENTRE SEINE ET BRAY : CONQUÊTE DES TERRES AGRICOLES PAR LE LOGEMENT ET DÉPENDANCE CROISSANTE VIS-À-VIS DE ROUEN

Depuis les années 1960, comme dans la plupart des grandes villes, la croissance de la population rouennaise a dépassé les limites du pôle et l'urbanisation a gagné du terrain sur l'espace rural. Ce grignotage peut se mesurer à travers l'éloignement du seuil des 80 hab/km² par rapport à la ville centre.

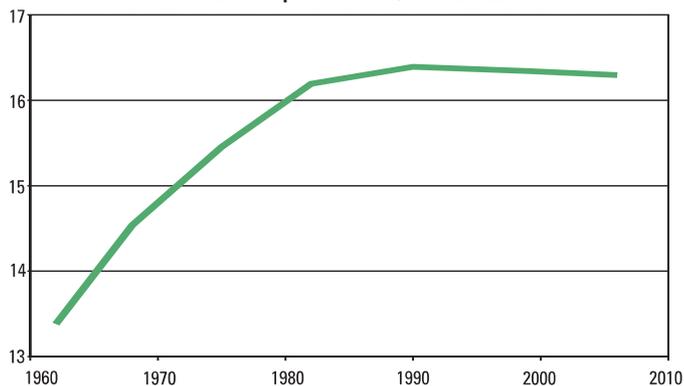
La périurbanisation de l'agglomération rouennaise particulièrement marquée dans le PSB

Pour Rouen, le seuil des 80 hab/km² est passé de 13,4 km en 1962 à 16,3 km en 2005. Si la limite de ce seuil n'a progressé que d'environ 3 km, la surface gagnée sur l'espace rural représente néanmoins un peu plus de 270 km² d'extension urbaine. Cependant, depuis les années 1990, cette limite ne progresse plus et tend même à refluer. Cette évolution est quasi-exclusive au pôle rouennais, et s'explique par une périurbanisation plus précoce que d'autres villes de taille comparable.

Mais, cela ne signifie pas que le phénomène d'étalement urbain ait cessé. En effet, si la densification de population du territoire semble atteindre un plafond, elle s'opère toujours, mais sur un mode plus dilué et consiste plutôt à remplir les

espaces un peu moins denses. Ainsi, l'extension de l'aire urbaine de Rouen se poursuit : même si la densité ne dépasse pas 80 hab/km², les actifs sont toujours attirés vers Rouen et habitent de plus en plus loin. Cet étalement plus décalé semble prendre comme axe privilégié l'autoroute A28 qui garantit un accès rapide aux emplois rouennais, et contribue à faire du pays Entre Seine et Bray (PSB) le territoire périurbain le plus attractif de l'aire urbaine de Rouen (cf. synthèse locale). Au fil des ans, le PSB a basculé dans la sphère d'influence rouennaise et il est désormais totalement inclus dans l'aire urbaine.

Distance du seuil théorique des 80 hab/km² à la ville centre Rouen



Sources : Insee - recensements de la population, Distancier Odometrix

Unité : kilomètre

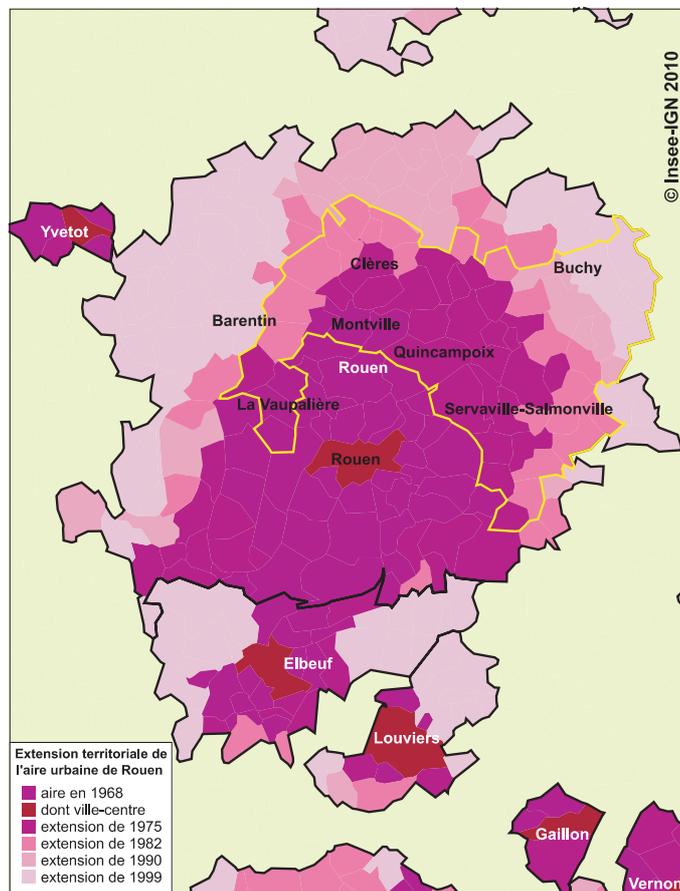
DÉFINITION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

La notion d'étalement urbain renvoie à la croissance de la taille des villes, dont deux dimensions sont à distinguer. D'une part, la consommation d'espace se mesure à travers l'étalement du bâti. D'autre part, l'expansion d'une ville peut se mesurer par l'accroissement de son rayonnement, c'est à dire par la dépendance des communes environnantes en termes d'emplois ou d'équipements par rapport à la ville pôle.

Les « symptômes » liés à l'étalement urbain sont multiples, mais ont tous pour origine les dynamiques démographiques. En effet, la croissance démographique implique une densification des pôles d'emploi, qui déborde ensuite sur les communes voisines. Cet étalement de la population est ensuite renforcé par l'évolution des modes de cohabitation : le nombre de personnes par logement diminue sensiblement, essentiellement sous l'effet du vieillissement de la population, ce qui accentue les besoins en logements (il faut plus de logements pour accueillir le même nombre d'habitants), et donc l'étalement des villes. La localisation des activités économiques est impactée de la même manière par la croissance du nombre d'actifs.

Ces déterminants de l'étalement urbain concernent particulièrement le pays Entre Seine et Bray, en tant que territoire périurbain. En effet, les tensions induites par la dynamique du pôle rouennais impactent directement la vocation de ce territoire, qui aujourd'hui est essentiellement résidentielle.

Les aires urbaines de 1968 à 1999

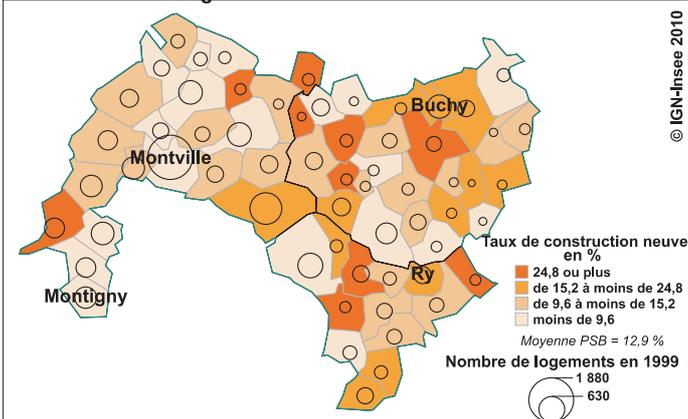


Source : Insee, Recensements de la population

Une consommation de terres agricoles au profit de logements

La composante rurale du PSB est forte : 70 % des terres sont occupées par des activités agricoles, ce qui constitue un élément certain d'attractivité du territoire pour de nouveaux résidents. Les terres agricoles sont grignotées par des zones plus artificialisées (voir l'encadré sur la mesure de l'étalement urbain). L'intensité de ce grignotage est proportionnelle à l'ancienneté de la périurbanisation. En effet, la communauté de communes (CC) des Portes Nord-Ouest de Rouen est davantage impactée et il s'agit de la zone du PSB la plus anciennement incluse dans l'aire urbaine de Rouen.

Construction de logements neufs entre 1999 et 2006 dans le PSB



Sources : Sitedel 1999-2006,
Insee - Recensement de la population 1999

Cette consommation d'espace résulte avant tout de la construction de logements neufs. Entre 1999 et 2006, les mises en chantier dans le PSB sont dynamiques : 2 000 nouveaux logements sont construits, et sont constitués quasi exclusivement d'habitations individuelles (97 %), plus consommatrices d'espace. Ces nouvelles constructions se caractérisent par une surface moyenne plus grande que dans les autres communes périurbaines haut-normandes : celle-ci est en effet de 135 m² dans le PSB contre 128 m² dans le périurbain régional. Les taux de constructions neuves les plus élevées se retrouvent plutôt dans la partie orientale du PSB : jusqu'à plus du quart du parc de logements dans certaines communes. Mais c'est dans la CC des portes Nord-Ouest de Rouen qu'on enregistre le plus de constructions. En considérant une taille moyenne de la parcelle de l'ordre de 1 000 m² par nouvelle habitation, la construction de logements aurait donc nécessité près de 200 ha entre 1999 et 2006, pris pour la plupart sur les terres agricoles.

Les habitants du PSB habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail

La distance routière médiane⁽¹⁾ des actifs à leur lieu de travail est plus élevée dans le PSB que dans les autres référentiels. De fait, le nombre de résidents travaillant sur place est sensiblement inférieur dans le PSB comparativement aux autres référentiels périurbains (cf. synthèse locale), et 60 % d'entre eux travaillent au sein de la communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA).

(1) Distance telle que la moitié des actifs parcourt moins de kilomètres et l'autre moitié en parcourt plus.

MESURE DE L'ÉTALEMENT URBAIN ENTRE 2000 ET 2008 DANS LE CADRE DU SCoT

La source principale de données pour étudier l'occupation des sols est Corine Land Cover (CLC), mais elle est peu précise pour un territoire de cette taille. C'est pourquoi le syndicat mixte du pays Entre Seine et Bray a fait appel au bureau d'étude Enviroscop, pour enrichir les données CLC par les photographies aériennes BD ORTHO® ©IGN de 1999 et 2008. Il ressort de cette analyse qu'en 2008, les modes d'occupation des sols sont distincts selon l'ancienneté de l'urbanisation. En effet, dans les communes anciennement incluses dans l'aire urbaine de Rouen (en 1975), les zones artificialisées sont plus importantes (16 %) en majorité sous forme d'habitat individuel. Les bois représentent 20 % de l'espace, et les espaces bocagers sont très peu présents (2 %). L'agriculture représente environ 64 % du territoire. En revanche, dans les communes incluses dans l'aire urbaine de Rouen après 1975, les zones artificialisées sont moins importantes (12 %) et se présentent majoritairement sous forme de hameaux peu denses. Les espaces bocagers sont plus importants (6 %), ainsi que les espaces agricoles (71 %). Les bois sont moins présents (11 %).

Entre 2000 et 2008, les grandes tendances d'évolution de l'occupation des sols du pays Entre Seine et Bray concernent :

- une perte de 4 % de prairies, bocages et vergers (292 ha) ;
- un étalement urbain avec une consommation de 175 ha (en dehors des zones déjà urbanisées) en faveur de l'habitat et des zones industrielles et commerciales, soit une croissance de 6 % en 8 ans ;
- une croissance de 2 % (176 ha) des zones artificialisées (habitats toutes catégories, activités, équipements, infrastructures).

Selon la source CLC, l'espace occupé au sol par les zones artificialisées a progressé de 100 ha, ce qui constitue une nette sous-estimation du phénomène d'étalement urbain.

DÉFINITION DE L'AIRE URBAINE

Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par :

- un pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'appartient pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain).
- une couronne périurbaine composée de communes ou d'unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou le reste de l'aire urbaine.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Cf. synthèse locale : cette référence renvoie à la publication suivante « SCoT du pays Entre Seine et Bray : un territoire aux caractéristiques résolument résidentielles / Insee Haute-Normandie - Cahier d'aval n°83 (avril 2010) » .

Cette publication est disponible sur le site internet de l'Insee de Haute-Normandie, rubriques « publications » puis « cahier d'aval »

Cf. diagnostic AIRE : cette référence correspond à un document intitulé « L'aire d'influence du pôle Rouen-Elbeuf : éléments de diagnostic territorial », consultable sur le site internet de l'Insee de Haute-Normandie, rubriques « publications » puis « dossiers régionaux » et « études en partenariat ».

UN TERRITOIRE EXCESSIVEMENT RÉSIDENTIEL ?

Ces signes de l'étalement rouennais que sont les croissances de la population et de l'influence du pôle en termes d'emploi impactent la vocation du territoire. En effet, le nombre important de nouveaux habitants, pour la plupart actifs travaillant dans le pôle rouennais, modifie la fonction du PSB et risque de le transformer en territoire excessivement résidentiel.

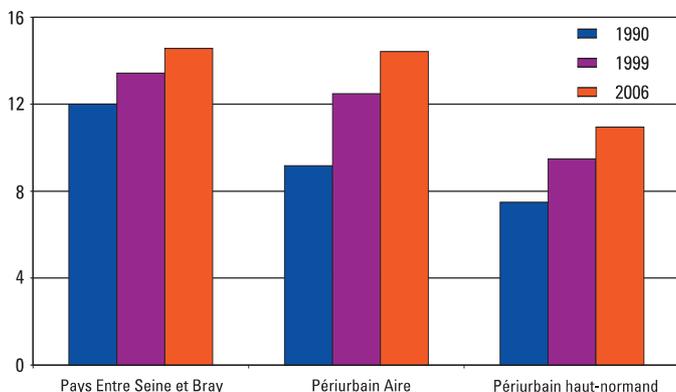
L'accès aux emplois et aux équipements dépend fortement de Rouen

L'étalement du pôle rouennais, notamment par l'influence croissante de ce dernier en termes d'emploi, induit un développement principalement résidentiel du PSB. En effet, la croissance du nombre d'actifs résidents est largement supérieure à la croissance du nombre d'emplois offerts sur place. Si cette caractéristique vaut pour l'ensemble des territoires périurbains, elle est particulièrement marquée dans le PSB, où le différentiel de croissance est plus prononcé. Le PSB aurait donc une vocation encore plus résidentielle que les autres communes périurbaines de la région.

Du point de vue des équipements, le PSB est bien pourvu dans les gammes de proximité et intermédiaire. Les équipements de la gamme supérieure se trouvent, quant à eux, davantage dans le pôle rouennais. Cependant, pour les actifs travaillant à Rouen, les équipements du pôle concurrencent ceux du PSB. De fait, eu égard au nombre important de navetteurs vers Rouen, l'accessibilité aux équipements est grandement améliorée lors de leurs déplacements domicile-travail. Pour eux, s'équiper sur ce trajet, même en faisant un détour, est souvent plus opportun que de s'équiper au plus proche de leur domicile. Seuls les équipements de Buchy sont plus accessibles pour la majorité des communes environnantes que les équipements de l'agglomération rouennaise.

Cependant, entre 1990 et 2006, cette distance médiane est passée de 12 à 14 kilomètres pour les actifs du PSB, alors qu'elle augmente de 5 kilomètres pour les autres communes périurbaines de l'aire d'influence du pôle Rouen-Elbeuf (AIRE). Ceci laisse à penser que le PSB serait moins impacté par l'étalement du pôle rouennais. Toutefois, le temps de parcours⁽²⁾ correspondant a augmenté autant dans le pays que dans le périurbain de l'AIRE, passant respectivement de 21 à 27 minutes et de 14 à 21 minutes. Ainsi, les actifs empruntent en 2006 des itinéraires moins rapides qu'en 1990, ce qui indique qu'ils s'installent plus loin des axes de circulation rapides au profit de communes plus « reculées ». L'étalement des actifs, comme celui de la population, serait donc plus « diffus » dans le PSB.

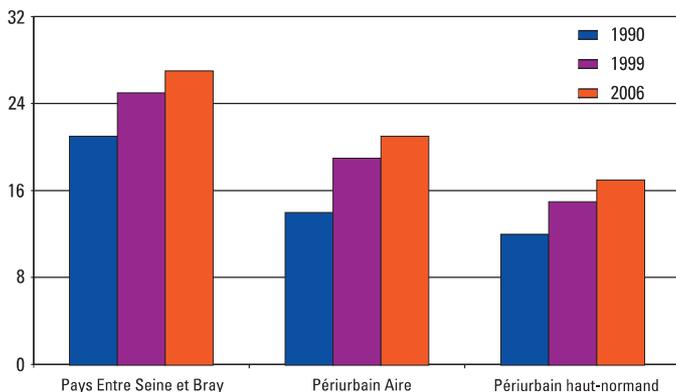
Distance médiane au lieu de travail



Sources : Insee - recensements de la population, distancier Odomatix

Unité : kilomètre

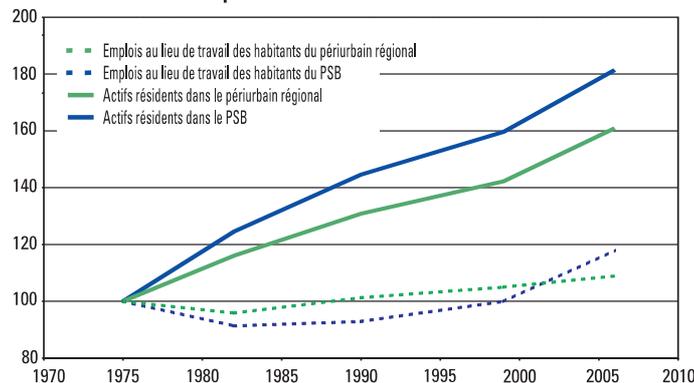
Temps de trajet médian vers le lieu de travail



Sources : Insee - recensements de la population, distancier Odomatix

Unité : minute

Évolutions de l'emploi au lieu de travail et du nombre d'actifs résidents



Source : Insee - recensements de la population

Unité : indice base 100 en 1975

La spécialisation résidentielle du PSB est renforcée par le fait que les nouveaux arrivants⁽³⁾ s'installent dans le pays au détriment de l'accessibilité à leur lieu de travail et aux équipements. Le pays attire ainsi plutôt une population privilégiant son cadre de vie, et/ou désirent réaliser un projet immobilier à coût moindre qu'à proximité de Rouen.

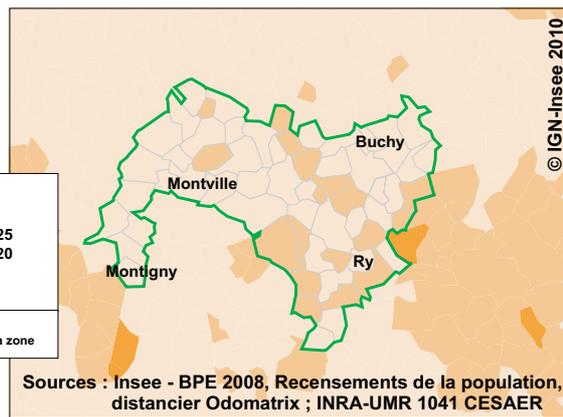
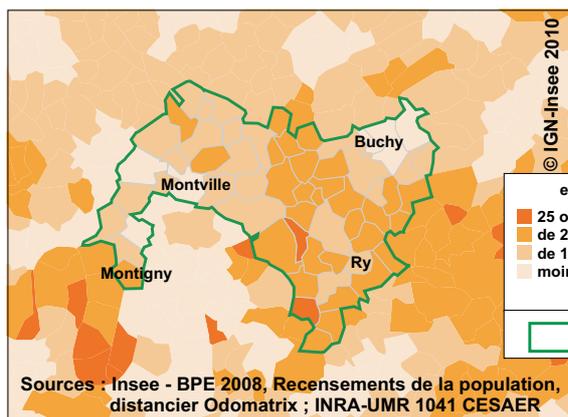
(2) Ce temps de parcours est calculé de la même façon entre 1990 et 2006, et ne tient donc pas compte de la densification du trafic ou des modifications des infrastructures routières : à itinéraire constant, le temps de parcours reste le même entre deux dates.

(3) On ne considère ici que les déménagements de moins de 50 kilomètres et on considère que leur lieu de travail n'a pas changé entre deux recensements.

Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire

Au plus proche du domicile

Au plus proche du trajet domicile-travail



Méthode, distance et pondération :

au plus proche du lieu de domicile, distance temps en heures pleines, sans pondération

Note de lecture : la carte de gauche indique le temps moyen d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire pour les résidents de chaque commune. La carte de droite indique le même temps d'accès moyen pour les résidents, mais en tenant compte du trajet domicile-travail des actifs. Ainsi, pour les habitants de la commune de Montigny, il faut en moyenne de 20 à 25 minutes pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire en partant de son domicile ; mais l'accessibilité à ces équipements devient inférieure à 15 minutes en prenant compte des navettes effectuées par les actifs de la ville.

Méthode, distance et pondération :

au plus proche du trajet domicile-travail, distance temps en heures pleines, sans pondération

BASE PERMANENTE DES ÉQUIPEMENTS (BPE)

L'objectif est de fournir des statistiques concernant les équipements disponibles dans une commune ou dans tout autre zonage. En 2008, ces équipements, au nombre de 87, sont répartis en trois gammes de niveau différent, en fonction de l'accès plus ou moins fréquent de la population à ces services :

- la gamme de proximité (24 équipements) : elle comprend les équipements de base comme la coiffure, la boulangerie, le fleuriste, la pharmacie, etc. ;

- la gamme intermédiaire (27 équipements) : trésorerie, gendarmerie - police, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie - teinturerie, soins de beauté, supermarché, librairie - papeterie, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'articles de sport et de loisirs, droguerie - quincaillerie - bricolage, horlogerie - bijouterie, collègue, opticien - lunetier, orthophoniste, pédicure - podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, hébergement des personnes âgées, services d'aide aux personnes âgées, garde d'enfant d'âge préscolaire ;

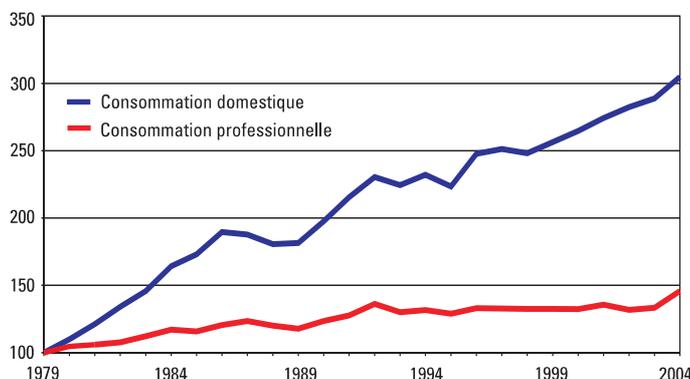
- la gamme supérieure (36 équipements) : ANPE, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, parfumerie, lycée d'enseignement professionnel, établissement de santé de court séjour, établissement de santé de moyen séjour, établissement de santé de long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques en ambulatoire, spécialiste en cardiologie, spécialiste en dermatologie et vénéréologie, spécialiste en gynécologie médicale, spécialiste en gynécologie obstétrique, spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie, spécialiste en psychiatrie, spécialiste en ophtalmologie, spécialiste en otho-rhino-laryngologie, spécialiste en pédiatrie, spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, sage-femmes, orthoptiste, soins à domicile des personnes âgées, hébergement des enfants handicapés, hébergement des adultes handicapés, services pour adultes handicapés, travail protégé, cinéma.

Les symptômes de cette sur-spécialisation

L'évolution du bâti montre la primauté du logement sur les activités économiques. Pourtant, la part de la surface consacrée dans le PSB à la construction de bâtiments agricoles ou industriels est supérieure à celle observée dans les autres référentiels. Or, ce type de bâtiment est plus consommateur d'espace que les bureaux ou commerces ; on pourrait donc s'attendre à ce que le bâti professionnel consomme bien plus que le logement dans le PSB, relativement aux autres communes périurbaines. Mais, la surface des logements commencés entre 1999 et 2006 excède celle des bâtiments professionnels construits sur la même période ; dans les référentiels, ces surfaces sont équivalentes. La surface consacrée au logement a donc un poids significativement plus important dans le PSB.

Par ailleurs, la consommation d'électricité a été multipliée par 1,5 dans le PSB entre 1979 et 2004, évolution comparable aux autres référentiels. La croissance de la consommation des abonnés professionnels ne contribue⁽⁴⁾ qu'à hauteur de 8 % de la progression de la consommation totale dans le PSB, alors que cette contribution s'élève à 10 % dans les autres périurbains.

Évolution des consommations d'électricité dans le PSB



Source : EDF

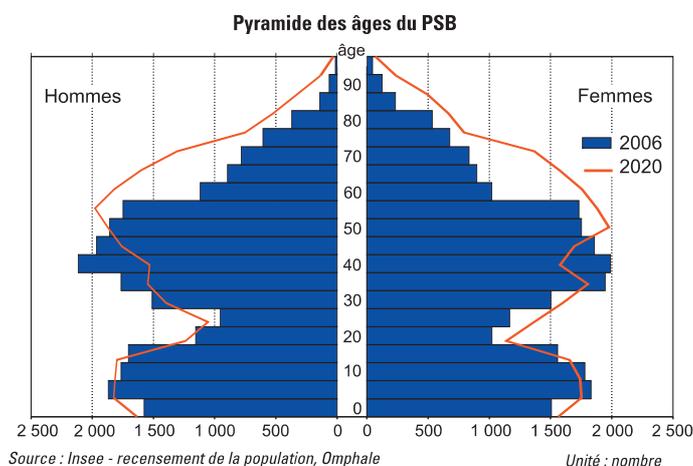
Unité : indice base 100 en 1979

(4) La contribution est un indicateur qui permet de tenir à la fois compte du poids de la consommation domestique (ou professionnelle) et de son évolution.

De fait, la consommation domestique a été multipliée par 3, quand la consommation liée aux activités économiques n'augmentait que de moitié. Là encore, la croissance démographique du PSB est supérieure à celle de l'économie.

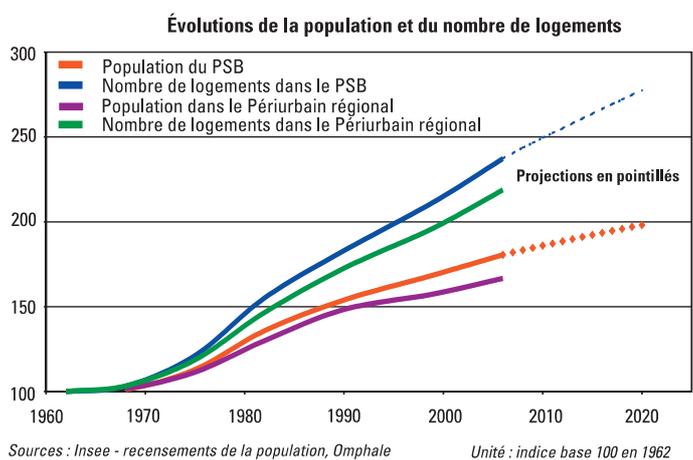
Les particularités démographiques du PSB accélèrent la demande de logements

En tant que territoire périurbain, la pyramide des âges des habitants du PSB a une forme bien particulière (cf. synthèse locale). Celle-ci est « gonflée » à la base et aux âges compris entre 35 et 60 ans, ce qui correspond à une part plus importante de familles avec enfants. Cependant, cette structure devrait changer significativement au cours des prochaines années, et la population des plus de 60 ans augmenterait, alors que celle des 35-60 ans diminuerait. Le vieillissement sera plus brutal dans le PSB que dans les autres communes périurbaines de la région.



Dans le PSB comme partout, le nombre de ménages augmente plus rapidement que le nombre d'habitants. Cela est dû au fait que le nombre de personnes par ménage diminue (3,5 en 1962 et 2,7 en 2006), notamment sous l'effet du vieillissement de la population. Le différentiel est d'autant plus important dans le PSB qu'il constitue un territoire très attractif sur la période récente. Ainsi, depuis 1962, le nombre de résidences principales a été multiplié par 2,4 tandis que la population a été multipliée par 1,8.

La projection démographique⁽⁵⁾ sur le PSB confirme ces tendances : le nombre de personnes par ménage poursuivrait sa baisse tendancielle et entraînerait de fait une augmentation du



nombre de ménages (donc de la demande de logements) plus importante que l'augmentation de la population. Par ailleurs, le vieillissement de la population impacte fortement les modes de cohabitation. Ainsi, le nombre de ménages constitués d'une seule personne serait en nette progression, tandis que la croissance du nombre de couples s'essoufferait, notamment aux âges « actifs ».

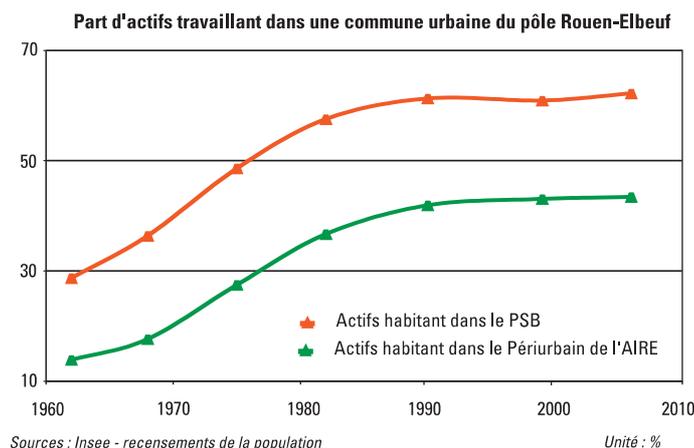
La baisse du nombre de personnes par ménage implique qu'à population stable, il faudra construire de nouveaux logements. Si la croissance de la population du PSB se maintient, ce besoin sera d'autant plus important et renforcera la vocation résidentielle du territoire.

QUELS ENJEUX LIÉS À CE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT « RÉSIDENTIEL » ?

Les actifs du PSB occupent à 60 % des emplois situés dans la CREA, et trois quarts des arrivants dans le PSB entre 1999 et 2006 proviennent du pôle rouennais (cf. synthèse locale). La croissance de ce territoire est donc fortement liée aux évolutions économiques et démographiques du pôle, qui sont peu favorables relativement aux autres aires urbaines de taille comparable (cf. diagnostic AIRE). Cependant, des arrivées moins nombreuses permettraient au territoire de rééquilibrer ses composantes démographiques et économiques.

Rééquilibrer les dynamiques démographiques et économiques

Le nombre d'emplois offerts au sein du PSB a significativement augmenté entre 1999 et 2006. La poursuite de cette tendance récente permettrait, dans un contexte de croissance démographique moins forte, non seulement de rééquilibrer les fonctions résidentielle et productive du territoire, mais également de développer son autonomie vis-à-vis de l'agglomération rouennaise.



Concilier vieillissement de la population et maîtrise de la consommation d'espace

Si le nombre de ménages, et donc la demande de logements, continue de progresser, même à population constante, le déséquilibre entre logements et activités économiques s'accroîtrait.

(5) Cette projection est réalisée en maintenant stables dans le temps les taux de fécondité, de mortalité et de solde migratoire, pour chaque sexe et âge.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES HABITANT LE PSB

Type de ménages	Âge atteint dans l'année	2006	2010	2020	Évolution 2006-2020	Contribution à l'évolution du nombre de ménages 2006-2020
Couples	moins de 25 ans	106	115	115	+ 8,5	+ 0,1
	25-34 ans	1 560	1 417	1 497	- 4,0	- 0,4
	35-64 ans	9 227	9 473	8 859	- 4,0	- 2,1
	65 ans et plus	2 345	2 558	3 694	+ 57,5	+ 7,8
Familles monoparentales	moins de 25 ans	4	4	4	0,0	0,0
	25-34 ans	90	98	121	+ 34,4	+ 0,2
	35-64 ans	686	750	795	+ 15,9	+ 0,6
	65 ans et plus	170	187	268	+ 57,6	+ 0,6
Personnes vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes	moins de 25 ans	12	13	16	+ 33,3	0,0
	25-34 ans	22	24	27	+ 22,7	0,0
	35-64 ans	128	130	125	- 2,3	0,0
	65 ans et plus	30	32	43	+ 43,3	+ 0,1
Personnes seules	moins de 25 ans	58	60	67	+ 15,5	+ 0,1
	25-34 ans	142	160	214	+ 50,7	+ 0,4
	35-64 ans	1 132	1 358	1 677	+ 48,1	+ 3,2
	65 ans et plus	1 560	1 793	2 690	+ 72,4	+ 6,5
Ensemble	moins de 25 ans	180	192	202	+ 12,2	+ 0,1
	25-34 ans	1 814	1 699	1 859	+ 2,5	+ 0,3
	35-64 ans	11 173	11 711	11 456	+ 2,5	+ 1,6
	65 ans et plus	4 105	4 570	6 695	+ 63,1	+ 15,0
Ensemble des ménages		17 272	18 172	20 212	+ 17,0	+ 17,0

Sources : Insee - recensements de la population, Omphale

Unités : nombre, %

De plus, si les logements restent aussi consommateurs en surface qu'au cours de la période récente, l'artificialisation du PSB pourrait s'accroître et nuire au cadre naturel qui contribue à son attractivité.

Par ailleurs, la population des ménages se transformerait sensiblement au cours de la prochaine décennie. L'augmentation du nombre de ménages de petite taille, dont les membres sont plus âgés, nécessiterait d'adapter d'une part les logements construits, et d'autre part les équipements présents sur le territoire. A cet égard, le PSB a un avantage comparatif puisque les services de santé et d'action sociale y sont déjà plus développés que dans les autres communes périurbaines de la région (cf. synthèse locale). Le renforcement de ces services pourrait en outre nourrir la croissance en emplois.

Préserver la mixité sociale

Les nouveaux habitants du PSB, qui y ont emménagé entre 1999 et 2006, renouvellent la population de façon originale : les proportions de cadres et de professions intermédiaires sont significativement supérieures à celles de la population déjà présente. De fait, le phénomène d'étalement urbain s'accom-

pagne d'une augmentation des prix du foncier et de l'immobilier, ce qui peut freiner l'installation de catégories sociales moins favorisées. En effet, si les cadres du PSB ont le temps de trajet médian le plus long, ce dernier n'a pas évolué depuis 1990, alors que celui des ouvriers ou des artisans a sensiblement augmenté. Dans les autres couronnes périurbaines, toutes les catégories sociales (hors agriculteurs) sont impactées de façon homogène.

Ainsi, dans le PSB, les cadres se sont installés loin de leur travail dès 1990, en dépit de l'augmentation induite de leur trajet domicile-travail, mais ne seraient pas, depuis, obligés de s'installer encore plus loin du fait de la montée des prix de l'immobilier. Les catégories sociales moins aisées semblent en revanche devoir s'installer de plus en plus loin de leur lieu de travail. Le développement de l'économie présentielle du PSB associé à une offre de logements sociaux permettrait de freiner cette évolution.

Les risques écologiques du modèle résidentiel

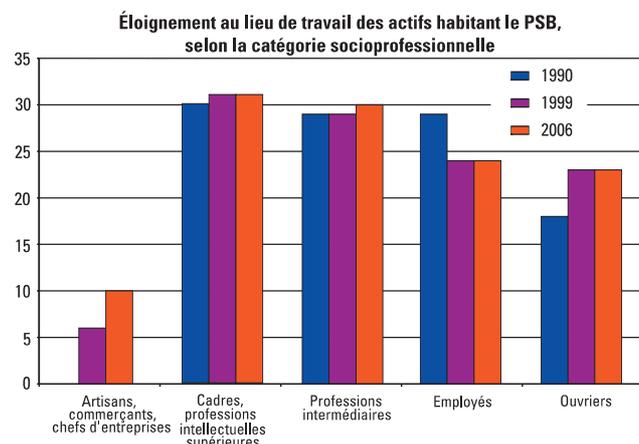
La consommation pour l'habitat d'espaces agricoles ou naturels, associée à l'allongement des trajets domicile-travail, soulèvent l'enjeu de la pression écologique du modèle de développement des territoires périurbains. En effet, l'allongement des navettes implique un accroissement des émissions de CO₂ par les habitants du PSB. L'empreinte écologique du PSB est d'autant plus importante que nombre de ménages de ce territoire comporte deux actifs (cf. synthèse locale), ayant chacun une voiture : plus d'un ménage sur deux possède deux voitures, soit 4 points de plus que pour le périurbain régional.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE VOITURE AU SEIN DES MÉNAGES

	Ménages sans voiture	Ménages possédant une voiture	Ménages possédant deux voitures
PSB	7	38	55
Périurbain de l'Aire	10	42	48
Périurbain haut-normand	8	41	51
Reste de la Haute-Normandie	21	50	29

Source : Insee - recensement de la population 2006

Unité : %



Sources : Insee - recensements de la population, distancier Odomatix

Unité : minute

Par ailleurs, la taille des logements du PSB (plus importante que dans les autres communes périurbaines de la région) se lit dans la consommation électrique. En effet, la consommation par abonné domestique croît certes légèrement moins que dans les référentiels entre 1979 et 2004, mais il subsiste un écart de 1MW.h par habitant et par an.

Le développement du PSB semble donc passer, plus qu'ailleurs, par une consommation d'énergie (pétrole, électricité) importante. Là aussi, le renforcement de l'emploi sur le territoire ainsi qu'une nouvelle approche de la construction de logements pourraient infléchir cette tendance □

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE PAR ABONNÉ DOMESTIQUE

Année	PSB	Périurbain de l'AIRE	Périurbain régional
1979	4 771	3 936	3 846
2004	8 015	7 009	7 351
Taux de croissance annuel moyen	2,1	2,3	2,6

Source : EDF

Unité : KW.h, %

DEUX RÉFÉRENTIELS PÉRIURBAINS

Le territoire du pays Entre Seine et Bray (PSB), essentiellement résidentiel, est qualifié de périurbain dans le sens où la totalité de ses communes sont grandement dépendantes, pour l'emploi, des pôles urbains voisins. Dans cette étude, les données concernant le PSB sont systématiquement comparées à celles de deux ensembles de territoires de référence, qui correspondent à cette même fonction résidentielle périurbaine :

- Référentiel n°1 : l'ensemble des communes périurbaines de l'aire d'influence du pôle Rouen-Elbeuf (Aire) -moins le PSB- , à savoir 200 communes regroupant 154 000 habitants ;
- Référentiel n°2 : l'ensemble des communes périurbaines monopolarisées (c'est-à-dire qui appartiennent à la couronne d'un pôle urbain) de Haute-Normandie (moins le PSB), à savoir 567 communes regroupant 385 000 habitants.

Les différentes expressions utilisées dans le texte : « périurbain de l'Aire », « périurbain haut-normand », « autres couronnes périurbaines », « territoires de référence », « référentiels »,... correspondent à chaque fois à ces mêmes référentiels.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification et de stratégie intercommunale instauré par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il succède au schéma directeur. Son but est de définir l'évolution d'un territoire sur le long terme (15 ans) ainsi que de décrire un projet d'aménagement respectant le principe de développement durable. Il est censé mettre en cohérence les politiques sectorielles centrées sur les questions d'habitat (PLH : Plan local de l'habitat), de déplacements (PDU : Plan de déplacements urbains), de développement économique et commercial, d'environnement, ainsi que les Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui succèdent aux Plans d'occupation des sols.

Les objectifs premiers d'un SCoT sont donc de favoriser la coopération entre les communes du territoire et d'assurer un équilibre entre tous les axes de développement (habitat, économie, démographie, équipements et services).

Il appartient aux communes ou aux intercommunalités compétentes de prendre l'initiative et de proposer au Préfet un périmètre qu'elles jugent adapté. Celui-ci doit tenir compte des groupements de communes existants, des caractéristiques économiques et urbaines, être d'un seul tenant et sans enclave et enfin, correspondre au bassin de vie.

La loi prévoit explicitement une phase de diagnostic pour l'élaboration d'un SCoT :

« Art.L.122-1. du code de l'urbanisme - Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

Insee Haute-Normandie

Directeur régional : Alain MALMARTEL
8, quai de la Bourse
76037 ROUEN cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
Télécopie : 02 35 15 06 32
Internet : www.insee.fr
Accueil téléphonique : 09 72 72 4000
du lundi au vendredi, de 8h à 17h
(prix d'un appel local)

Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray et mairie

Présidente : Brigitte LANGLOIS
Directeur : Stéphane JOT
30 place de la Mairie
76116 BLAINVILLE-CREVEON
Tél : 02 35 23 86 18
Télécopie : 02 35 23 91 78
e-mail : pays.seine.bray@wanadoo.fr
Internet : www.seineetbray.fr

INSEE Haute-Normandie

Directeur régional : Alain MALMARTEL
Rédacteurs : Josélito MANCUSO, Vivien ROUSSEZ
Rédactrice en chef : Sandrine ROCHELLE
Cartographie : Josélito MANCUSO
Mise en page : Marie-Isabelle LARDET

Photo : Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray

ISSN : 0762-2538

ISBN : 978-2-11-069455-3

© INSEE 2010

Dépot légal : septembre 2010

Code SAGE : CAVA8768

Imprimerie IROPA
76 100 Rouen

Prix : 6 €